

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

10 OCTOBRE 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 OCTOBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « Tunisie »	3
1.2	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'évaluation des postes diplomatiques Wallonie-Bruxelles »	5

Présidence de M. Alain Destexhe, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 40.*

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « Tunisie »

Mme Véronique Jamouille (PS). – Madame la ministre, le groupe socialiste vous a déjà interrogée à plusieurs reprises sur la situation des droits de l'homme en Tunisie. Vous aviez à l'époque demandé à tous les représentants de la Communauté française et de la Région wallonne de rappeler à leurs interlocuteurs tunisiens notre attachement aux droits de l'homme. Vous aviez également donné instruction à l'administration et à notre délégation de rester attentifs à toutes les possibilités de soutenir davantage les composantes démocratiques de la société civile.

Alors que la Tunisie va bientôt « fêter » les 20 ans du régime de Ben Ali, la situation semble encore se détériorer. Le Parti démocratique progressiste (PDP) doit évacuer son siège et l'organe du mouvement, le journal *Elmawqif*, pourtant l'un des rares espaces de libertés publiques encore ouvert à Tunis, est menacé. Le 1er octobre, une dépêche du PDP nous a informés que, par décision judiciaire, la résiliation du bail de location avait effectivement été prononcée, accompagnée d'une obligation pour les personnes qui l'occupent de quitter les lieux. Cela avait déjà été le cas lors d'une précédente décision judiciaire contre l'Association des droits de l'homme.

Madame la ministre, avez-vous des informations à ce sujet ? Face à ces constats inquiétants pour les droits humains, quel suivi est assuré par l'administration et par notre délégation en Tunisie ?

Je souhaiterais aussi vous interroger sur les projets de coopération. Le rapport du CGRI 2006, dont nous aurons l'occasion de discuter, indique que deux axes prioritaires sont retenus pour les projets développés dans ce pays : l'enseignement et la formation, ainsi que l'appui à la société civile et au dialogue culturel.

Les actions de ce second axe ne sont cependant pas détaillées dans le rapport. Pourriez-vous nous

dire quels sont les projets développés par le CGRI en faveur de la société civile et de ses associations ? Des axes prioritaires ont-ils été définis dans l'élaboration de ces projets avec la société civile ? Des critères d'évaluation sont-ils prévus ?

Je ne doute pas de votre implication dans ce dossier difficile qui demande un équilibre subtil entre dialogue et fermeté. Le groupe socialiste vous assure de tout son soutien dans les diverses initiatives que vous prendrez en faveur des défenseurs des droits humains en Tunisie.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Il est exact que ce dossier est difficile. Soit on applique la politique de la chaise vide, soit on soutient les personnes qui défendent les valeurs de l'État de droit et les droits de l'homme. En l'occurrence, nous avons opéré le choix de rester présents en Tunisie et de conserver des canaux de coopération et de dialogue, y compris sur des sujets où nous divergeons.

Notre réseau de délégation est chargé de remplir certaines missions, comme entretenir le dialogue politique, assurer la défense de nos valeurs, soutenir les projets des opérateurs wallons et francophones, ou mener à bien la réalisation du programme de travail bilatéral. Ainsi, en vertu de sa fonction diplomatique, notre délégué à Tunis est chargé de conduire des activités d'information, de consultation, de sensibilisation sur les droits de l'homme. Cette action est menée en concertation avec l'ambassadeur fédéral et nos partenaires, les pays membres de l'Union européenne.

Notre délégation et nos partenaires restent vigilants quant à la situation du parti démocratique progressiste que vous venez de mentionner et d'autres formations politiques ou mouvements d'opposition tunisiens. Notre administration et notre délégation à Tunis veillent à rappeler systématiquement aux autorités tunisiennes l'importance que nous accordons à la défense des droits humains, en particulier à la liberté d'expression, même si elles ne sont pas toujours entendues.

Au-delà du dialogue politique, notre objectif est de poursuivre des actions bénéficiant directement à la société civile. Le programme bilatéral de coopération Wallonie-Bruxelles tourne autour de deux axes prioritaires : l'éducation et la formation, et l'appui à la société civile et au dialogue culturel. Il a un impact modeste mais réel auprès des enseignants, des universitaires, des femmes, des entrepreneurs et des jeunes.

Nous avons des projets de formation de for-

mateurs en pédagogie universitaire, de coopération interuniversitaire en matière de recherche, de formation professionnelle avec les entreprises, les professionnels de l'hôtellerie, la chambre de commerce et l'industrie du nord-ouest.

D'autres projets visent à appuyer la société civile et à contribuer au dialogue entre les cultures. Ils portent sur le droit, le management de l'information à l'ère numérique et les problèmes juridiques, la formation de formateurs en droit de l'enfant, les technologies, les réseaux et le e-droit. Il existe des projets pour aider les personnes handicapées et favoriser leur intégration. Une coopération a été instaurée dans le domaine de la déficience visuelle. Un autre projet s'efforce de mettre en place un réseau de femmes entrepreneurs. Enfin, il ne faut pas oublier les projets culturels tels que l'appui à l'école de jazz de Tunis et la participation de nos artistes aux festivals tunisiens.

En dehors du programme bilatéral de coopération, nous soutenons d'autres initiatives. Le programme « Dialogue et modernités » porte sur des activités relatives aux valeurs de la modernité et au dialogue des cultures avec les cinq pays partenaires du sud de la Méditerranée : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Liban et la Palestine.

En mai 2006, des étudiants tunisiens ont participé au colloque « Modernité, presse, respect de l'autre, responsabilité et liberté d'expression », organisé conjointement avec le ministre marocain de la Communication. Le colloque, qui se tenait à Rabat, a rassemblé une importante délégation de journalistes et de professionnels des médias de la Communauté française et du Maroc, en collaboration, via son réseau Théophraste, avec l'Agence universitaire de la Francophonie, ainsi que des enseignants, des étudiants belges, marocains, algériens et tunisiens. Ce genre d'action est de nature à jeter des ponts entre les deux rives de la Méditerranée et entre les pays de la rive sud, dont certains essayent, dans la mesure du possible, de renouer le dialogue. Les débats ont abordé sans tabou la question de la liberté de la presse, de son rapport à la justice et de son indépendance.

Suite à ce colloque, la délégation du CGRI à Tunis est d'ailleurs, sur le point de finaliser un projet similaire en partenariat avec l'UCL et l'Institut de la presse et des sciences de l'information de Tunis. Il sera consacré à la liberté de la presse et devrait être organisé dans la capitale tunisienne en 2008. Nous avons déjà eu ce type de démarche au Maroc. Nous sommes donc engagés dans des projets sensibles mais néanmoins porteurs.

Par ailleurs, fin 2006, la Région wallonne a soutenu un projet de formation organisée par

« Info Sud » dans le cadre de la création d'une nouvelle agence de presse indépendante en Tunisie. Ce projet a démarré en 2007. Il est en cours de réalisation malgré certaines difficultés juridiques.

Enfin, nous avons aussi participé à un colloque en Tunisie sur le dialogue culturel. Des chercheurs et des enseignants de la Communauté française y étaient associés. Parmi ceux-ci, le Pr Feldt de l'UCL, qui avait déjà répondu à l'invitation de la Fondation Temimi à participer au forum « Humanisme, savoir et devenir de l'Humanité au XXI^e siècle » et dont l'exposé portant sur le thème « science, modernité et culture » avait fait forte impression.

Cette année encore, nous procéderons à l'évaluation de ces projets puisque nous arrivons à la fin du programme triennal. Nous poursuivrons, dans le prochain programme, nos efforts de soutien à l'État de droit et à la société civile.

Une nouvelle commission mixte se tiendra d'ici à la fin de l'année. Ce qui nous permettra de poursuivre le dialogue sur les droits de l'homme et des libertés fondamentales avec les autorités tunisiennes.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Madame la ministre, vous me laissez sur ma faim. Ne soyons pas dupes. Nous savons que les instituts nationaux sont pilotés et noyautés par les autorités.

Je suis favorable aux échanges entre les étudiants et les journalistes. Mais, la société civile en lutte contre le régime ne se trouve pas dans ces organismes nationaux... Nous devons également soutenir des acteurs non institutionnels, car ce ne sont pas les étudiants qui militent à la Ligue des droits de l'homme – et qui se font arrêter – qui ont accès à ces voyages et à ces colloques universitaires.

Le maintien du dialogue est, bien sûr, important mais nous ne pouvons pas nous voiler la face ni nous tromper d'interlocuteurs. Trouver les bons interlocuteurs fait évidemment partie des difficultés rencontrées dans ces pays. Il faut rester vigilants.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Nous devons effectivement rester attentifs. Il y a dans ce pays mille choses qui doivent retenir notre attention, dont la liberté de la presse et les atteintes à l'État de droit. Il ne faut pas perdre de vue que les organisations indépendantes de la société civile sont très peu nombreuses en Tunisie. Il importe néanmoins de soutenir ceux qui, à l'intérieur du pays,

peuvent être porteurs de changements positifs. Le changement ne peut venir que de là.

Nous avons travaillé avec des étudiants, qui nous avaient sans doute été envoyés. Il est intéressant de souligner que nous avons pu discuter avec le ministre marocain de la Communication, qui avait accepté que la première séance de « Dialogue et Modernités » se tienne au Maroc. Il s'agit d'avancées, certes timides, mais qui ont le mérite d'exister.

Nous tentons de rappeler aux autorités que nous recherchons la discussion. Nous le faisons chaque fois que c'est possible, que ce soit via notre délégué ou à l'occasion de la commission mixte. Il faut cependant que les projets soient validés de part et d'autre.

Nous devons trouver les organisations civiles les plus représentatives, ce qui n'est pas toujours simple. Mais nous le faisons.

1.2 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'évaluation des postes diplomatiques Wallonie-Bruxelles »

Mme Véronique Jamouille (PS). – Madame la ministre, voici quinze jours, je vous avais interrogée sur les mouvements diplomatiques. Je vous avais fait part de ma déception suite à vos explications relatives à l'évaluation des délégations.

Même si l'on procède à des évaluations, le choix final relève de l'exécutif. C'est ainsi que fonctionne la diplomatie dans tous les pays démocratiques. Par ailleurs, la note de politique internationale insiste sur le développement d'une culture de l'évaluation, des instruments et des actions.

Comment avez-vous procédé pour réaliser cette évaluation ? Quels étaient les indicateurs permettant de définir l'utilité de chaque délégation en termes d'efficacité et de visibilité ? Quels sont les résultats ?

Vous avez évoqué une forte diminution des coûts depuis 2005. Quels postes budgétaires ont été réduits ? Comment y êtes-vous arrivée ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Pour cerner le problème de façon très concrète, il convient de distinguer trois éléments : l'évaluation individuelle des diplo-

mates, l'évaluation de l'activité et de la visibilité de nos postes et l'évaluation de l'adéquation entre la configuration du réseau et nos objectifs stratégiques.

L'évaluation individuelle des diplomates ne fait pas l'objet de votre question.

J'ai déjà eu l'occasion de parler de l'évaluation des postes diplomatiques lors d'une question posée en 2006 par Mme Simonis sur le dispositif mis en place par le CGRI et la DRI. Je rappelle que ce dispositif se fonde sur quatre points.

Premièrement, le suivi du cahier des charges de chaque délégation. L'arrêté relatif au statut administratif et pécuniaire des agents de la carrière extérieure du CGRI prévoit, lors du départ en poste, la rédaction d'une lettre de mission fixant les objectifs politiques et administratifs à remplir durant le mandat confié par le gouvernement. Ce cahier des charges est la base de référence qui permet à tout moment d'évaluer le travail accompli par la délégation.

Deuxièmement, l'analyse par le pupitre géographique du CGRI et de la DRI des indicateurs bimestriels d'activités et de visibilité de nos délégations. À cette fin, une série de critères ont été définis, comme le niveau de présence lors de manifestations organisées par la délégation, le nombre de contacts pris ou reçus, le nombre d'articles dans la presse locale parlant de la délégation – notamment à l'occasion de la fête de la Communauté française ou de la Wallonie – les catégories de personnes qui prennent contact avec la délégation, les motifs des contacts, etc.

Troisièmement, l'envoi par chaque délégation d'un rapport bimestriel d'activités et, quatrième-ment, l'organisation régulière de missions d'inspection administrative des postes.

En plus de cette évaluation régulière, j'avais souhaité que mes propositions aux deux gouvernements relatives aux mouvements diplomatiques de 2008 puissent s'appuyer sur une analyse de l'adéquation entre la configuration de notre réseau et nos objectifs stratégiques. J'avais donc demandé à l'administration de procéder à une évaluation dans le cadre de laquelle les délégués eux-mêmes ont été consultés, en plus des rapports bimestriels qui sont envoyés. Cette évaluation se base sur les indicateurs que je viens d'évoquer mais aussi sur d'autres éléments objectifs d'appréciation, notamment le volume global de la coopération bilatérale, de manière à savoir si la coopération est active ou si elle s'essouffle, les axes d'impulsion émanant de la note de politique internationale ou l'évolution globale de nos relations avec le pays concerné.

Cette évaluation a conduit à déterminer les postes en adéquation totale avec nos objectifs stratégiques et les missions assignées aux délégations Wallonie-Bruxelles, par exemple l'Union européenne, Paris, Québec, Kinshasa, Rabat, Dakar. Non seulement ces postes sont maintenus, mais certains sont confortés, avec la présence de plus d'un diplomate, la règle étant normalement un diplomate par poste. Vu toute une série d'éléments – la visibilité, le rôle, l'importance, le montant de cette coopération, le nombre de projets – ces postes-là comptent, dans trois cas sur cinq, plus d'un diplomate.

Quant aux postes pour lesquels la question de la pertinence de la localisation pouvait se poser, certaines réorientations ont été opérées, selon les détails exposés le 26 septembre dernier.

La maîtrise des coûts du réseau mis en place en 2005 a d'abord été obtenue par le maintien du coût global du réseau dans une enveloppe fermée, hors indexation normale, et ce malgré l'augmentation très importante du nombre de délégations en 2004. Une compression des coûts de fonctionnement et d'économat et le non-remplacement notamment des titulaires de deux délégations ont également contribué au maintien des coûts. En effet La délégation aux droits de l'homme et la délégation aux questions audiovisuelles internationales n'ont pas été renouvelées. Ce non-remplacement de titulaires a évidemment eu un impact immédiat.

Les orientations fixées par les deux gouvernements en vue du prochain mouvement diplomatique permettent, d'une part, de dégager des économies structurelles supplémentaires qui seront affectées à la résorption du coût de la fusion CGRI-DRI et, d'autre part, d'ouvrir un poste dans un pays émergent, comme le demandent nos opérateurs.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Je me réjouis de constater que l'adéquation avec les objectifs poursuivis figure parmi vos critères, madame la ministre. Tous les postes diplomatiques ne sont pas comparables. Ils mènent parfois des activités différentes. Les « mondanités », contacts et rapports entretenus par une délégation varient selon qu'elle travaille davantage sur le multilatéral ou le bilatéral, par exemple.

Votre réponse me rassure, car elle montre que les critères sur lesquels repose l'avenir de telle ou telle autre délégation sont également qualitatifs, et pas seulement liés à la seule évaluation des personnes.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des

questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 10.*